



CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Société Anonyme au Capital de 40.000 Euros
Immatriculée au R.C.S. de Paris
n° B 722 012 051 00024
Siège Social : 19, rue Clément Marot - 75008 PARIS

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 JUIN 2024

Les actionnaires de la Société CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS se sont réunis le 7 juin 2024 à 11 heures au Siège Social 19, rue Clément Marot à PARIS (75008), sur la convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par M. Jean-Jacques DEDOUIT, Président du Conseil d'Administration.

Madame Sandrine Le Mao est appelée comme scrutatrice.

Madame Christine GALVAN est désignée comme secrétaire.

Audit Consultants et Associés, Commissaire aux Comptes, convoqué, est excusé.

Monsieur le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2.500 actions ayant droit de vote sur un total de 2.500.

Le quorum en vigueur pour la tenue d'une assemblée générale ordinaire étant le cinquième des actions ayant droit de vote, cette assemblée peut dès lors valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance à 11 heures.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les avis de convocation adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence certifiée par le bureau ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le projet de résolutions ;
- un exemplaire des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- . approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- . affectation du résultat de l'exercice ;
- . quitus aux administrateurs ;
- . approbation des conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- . ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur ;
- . questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration. Puis, il porte, à la connaissance des actionnaires, le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président donne la parole à tout actionnaire qui aurait des observations à présenter ou des explications à demander.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce prend acte des termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée avec 2.135 voix pour et 365 voix contre.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Sandrine Le Mao comme administrateur pour une durée de six exercices.

Cette résolution est adoptée avec 2.135 voix pour et 365 voix contre.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits de procès-verbal de ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée avec 2.135 voix pour et 365 voix contre.



Le Président



La Scrutatrice



La Secrétaire